L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 16 MARS 1894.

PETITES ANNONCES.

PERDU—Un livre de banque No 300, sur le Canal Marigny, près du lac. Bonne récompense sera donnée à celui qui le rapportera à Pierre Cledon, No 1 rue Canal.
16 mars—1f

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 129 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 jui—1f

DEMANDES D'EMPLOI.

UNE femme de couleur, bien recommandée, désire une place de gardienne d'enfant. S'adresser à son domicile rue Claiborne, main droite en montant, entre Esplanade et Bayou.
16 mars—3f

DEMANDES.

ON demande des cordonniers, seulement ceux qui sont compétents, au No 89 rue St-Charles. 15 mars—2f

ON désire acheter antiques, bronze, ancien ameublement découpé, pendules, tableaux, vieille porcelaine, plats, assiettes, ornements et argenterie. Adresser P. Pinkinstine, en ville. Boîte de Poste No 1,756. 13mars—30f

UN Français jeune, actif, et très désireux de travailler, désirerait trouver un emploi de palfrenier en ville ou à la campagne. S'adresser par lettre L. B., Bureau de l'ABEILLE.
13mars—7f

A LOUER—Dans le centre du Deuxième District, une chambre élégamment meublée. S'adresser à C., Bureaux de l'Abeille. 73 rue de Chartres. 14 fév

A LOUER, Résidence No 44 Avenue de l'Esplanade coin Chartres : ayant double saion, belle salle à manger, cinq chambres à coucher, cuisine, pantry, etc., etc., à $50 par mois. S'adresser, M. Lion & Co., coin Ste-Anne et Decatur. 11 janv—1f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Alice Reardon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 42,081—Division D—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Alice Reardon, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
7mars—7 11 16

Succession de Josephine Fryer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 39,495—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons, (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Newton T. Fryer, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
7 mars—7 11 16

Succession de Herbert Marsden.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 38,948—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
7 mars—7 11 16

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 42,037—Division A—Solomon Blom vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens de Solomon Blom soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. H. Ker, Esq., notaire public, à son bureau, No 16 rue Carondelet, en cette ville, LUNDI, le 2me jour d'avril 1894 à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne ainsi que ses biens soient suspendues, et que H. H. Bryan Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 13 mars 1894.
Signé, THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
16 mars—5 f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 42,010—Division B—Ordre de Cour—A. N. Klein vs. ses créanciers—Que la cession des biens du pétitionnaire Alfred N. Klein, soit et est par le même acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gurley Esq. notaire à son bureau No 7 rue du Camp, en cette ville, commençant le LUNDI, 16me jour d'avril 1894, à 11 heures A. M., dans le but de déterminer sur les affaires des dits pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre le pétitionnaire soient suspendues, et que H. H. Bryan Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 14 mars 1894.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
15 mars—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 42,023—Division C—James G. Cocker vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession de biens du pétitionnaire, James G. Cocker, insolvable soit acceptée par la Cour au profit de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Théodule Bisson, Esq., notaire public, en son bureau, No 6 rue Carondelet, en cette ville, commençant LUNDI, le 2me jour d'avril 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur sa demande de décharge et sur tous les autres sujets qui pourraient leur être soumis, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 13 mars 1894.
Signé, F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
13 mars—3f en 3 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 41,911—Division B—D. Carroll vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, James G. Cocker, insolvable soit acceptée par la Cour au profit de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, en son bureau, No 49 rue du Camp, en cette ville, commençant le MERCREDI, 4me jour d'avril 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne ainsi que ses biens soient suspendues, et que H. H. Price, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 2 mars 1894.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
3 mars—3f au 4 avril

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 42,038—Division A—Solomon Blom vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens de Solomon Blom soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. H. Ker, Esq., notaire public, à son bureau, No 16 rue Carondelet, en cette ville, LUNDI, le 2me jour d'avril 1894 à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que ses biens du pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 13 mars 1894.
Signé, THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
16 mars—5 f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 42,010—Division B—Ordre de Cour—A. N. Klein vs. ses créanciers—Que la cession des biens du pétitionnaire Alfred N. Klein, soit et est par le même acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gurley Esq. notaire à son bureau No 7 rue du Camp, en cette ville, commençant le LUNDI, 16me jour d'avril 1894, à 11 heures A. M., dans le but de déterminer sur les affaires des dits pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre le pétitionnaire soient suspendues, et que H. H. Bryan Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 14 mars 1894.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
15 mars—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 42,011—Division D—Marion B. Monroe vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession de bien cl-après faite par Marion B. Monroe, soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue conformément à la loi pardevant John ... Kustis, un notaire public en cette ville, commençant le MERCREDI, 29me jour de mars 1894, à 11 heures A. M., et jusqu'à ce nouvel ordre de cette Cour, toutes procédures contre la personne et les biens du dit Marion B. Monroe soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 12 mars 1894.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 mars—3f au 2 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 41,911—Division B—D. Carroll vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, James G. Cocker, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Théodule Bisson, Esq., notaire public, en son bureau, No 6 rue Carondelet, en cette ville, commençant LUNDI, le 2me jour d'avril 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur sa demande de décharge et sur tous les autres sujets qui pourraient leur être soumis, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 13 mars 1894.
Signé, F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
3 mars—3f au 4 avril

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 42,039—Division A—Solomon Blom vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession de biens du pétitionnaire, James G. Cocker, insolvable soit acceptée par la Cour au profit de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Théodule Bisson, Esq., notaire public, en son bureau, No 6 rue Carondelet, en cette ville, commençant LUNDI, le 2me jour d'avril 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur sa demande de décharge et sur tous les autres sujets qui pourraient leur être soumis, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 13 mars 1894.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
13 mars—3f en 3 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 41,911—Division B—D. Carroll vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, James G. Cocker, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, en son bureau, No 49 rue du Camp, en cette ville, commençant le MERCREDI, 4me jour d'avril 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne ainsi que ses biens soient suspendues, et que H. H. Price, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 2 mars 1894.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
3 mars—3f au 4 avril

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 42,081—Division D—Marion B. Monroe vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession de bien cl-après faite par Marion B. Monroe, soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue conformément à la loi pardevant John ... Kustis, un notaire public en cette ville, commençant le MERCREDI, 29me jour de mars 1894, à 11 heures A. M., et jusqu'à de nouveau ordres de cette Cour, toutes procédures contre la personne et les biens du dit Marion B. Monroe soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 12 mars 1894.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 mars—3f au 2 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 41,911—Division B—D. Carroll vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, James G. Cocker, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Théodule Bisson, Esq., notaire public, en son bureau, No 6 rue Carondelet, en cette ville, commençant LUNDI, le 2me jour d'avril 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur sa demande de décharge et sur tous les autres sujets qui pourraient leur être soumis, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 13 mars 1894.
Signé, F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
6 mars—3f au 9 avril

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 42,011—Division D—Marion B. Monroe vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession de bien cl-après faite par Marion B. Monroe, soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue conformément à la loi pardevant John ... Kustis, un notaire public en cette ville, commençant le MERCREDI, 29me jour de mars 1894, à 11 heures A. M., et jusqu'à de nouveau ordres de cette Cour, toutes procédures contre la personne et les biens du dit Marion B. Monroe soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 12 mars 1894.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 mars—3f au 2 avril

A partir
Du 1er Janvier,
Mon adresse
Sera :
PAUL CONRAD,
Puerto Cortez,
Honduras, C. A.
Aux soins de la
Central American Express,
Port Tampa City,
Florida, U. S. A.

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTENTION,
Capitalistes
—ET—
Spéculateurs !
GRANDE
VENTE SANS RÉSERVE
—DE—
Propriétés Foncières
Parfaitement situées et très désirables,
—DANS LES—
Parties qui s'améliorent le plus et continûment,
—DANS LE—
SIXIÈME DISTRICT,
—SUR LES—
Avenues State et Nashville,
—IMMÉDIATEMENT EN ARRIÈRE DU—
Parc "Rosa" et de l'Avenue St-Charles,
Convenant à ceux qui y sont déjà établis ou qui se le proposent.
TRANSIT RAPIDE, CHEMIN DE FER ÉLECTRIQUE,
Ce Splendide Carré de Terre,
—BORNÉ PAR—
L'avoque State et les rues Laurel et Patton et la limite de Burtheville.
Dans un District qui rapidement s'améliore et bien bâti, et ayant un chemin de fer double qui passe devant
Succession d'Aspasie Eulalie LaVillebeuvre,
Veuve de Samuel Jarvis Peters, Jr.
No 39,977—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR G. G. FRIEDRICHS & CIE.—G. G. FRIEDRICHS, Encanteur—Bureau 177 rue de la Commune—MERCREDI, 21 mars 1894, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles. Il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté le 15 février 1894 et rendu dans la sus-dite succession, la propriété de grande valeur ci-après décrite, savoir :

1° **Ce splendide carré de terre très élevé** avec tous les droits, passages, privilèges, servitudes et ce qui y appartient, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No 10, borné par les rues State, Market (maintenant Laurel) et Patton (ci-devant Atlantic) et la limite de Burtheville. Ledit carré a vingt terrains numérotés de un à vingt inclusivement et mesurant 300 pieds de façade sur Avenue State, 280 pieds 1[2 ligne de façade rue Laurel ; 263 pieds 3 1[2 pouces de façade rue Patton ; et 300 pieds sur la ligne de division de Burtheville. Le tout subdivisé d'après un plan dû à F. Braun & Cie, constituant un des plus désirables terrains sur cette qui soit dans le Sixième District. Une ligne double de chemin de fer passe devant. Cette situation plus désirable pour résidence de choix on ne peut en trouver.

2° **En arrière de l'avenue St-Charles**, cette magnifique propriété vacante sur l'avenue State entre l'avenue St-Charles et l'arrière de la ville, immédiatement en arrière de Parc Rosa, étant une partie du lot No 21, comprise entre le lot No 22 et la prolongation de la rue St Patrick et le tout des lots 22 et 23. Voir le plan dressé par Jno. F. Braun & Co., pour distribution et des détails de la dimension. Ces spléndides terrains font face à l'avenue State et sont situés dans le Sixième district de cette ville, anciennement Bloomingdale, paroisse Jefferson, désigné comme il est plus haut numéroté, d'après un plan dressé par W. H. Williams, voyer, en date du 11 mai 1877, annexé à un acte de partage entre les héritiers de J. H. Labauve, reçu par Jno. Carondelet, notaire, le 18 octobre 1884. Le lot No 21 mesure 8 pieds 7 pouces de face à l'avenue State, et les lots 22 et 23 inclusivement mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue State, sur une profondeur moyenne d'à peu près 182 pieds, s'étendant à la ligne du bas de Bloomingdale et la ligne du haut de Hurstville. Voir le plan à la Bourse pour les détails des dimensions.

3° **Ces lots de terre** élégant et bien situé, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances, situé dans le Sixième District de cette ville, anciennement Hurstville, paroisse Jefferson, désigné par le No 68, borné par l'avenue Nashville et les rues St Patrick, St-Denis et la ligne de division de Bloomingdale. Le tout subdivisé en vingt jolis lots, comme indiqué sur le plan dû à F. Braun & Co., que vous pouvez voir pour les détails des dimensions.

N. B.—Les propriétés ci dessus, deuxième et troisième numérotées décrites sont immédiatement en arrière du Parc Rosa et sont à proximité immédiat des chemins de fer électrique de l'avenue Nashville et sont des terrains fort désirables pour bâtir de jolies résidences.

4° **Ce lot et grand lot de terre** contenant immédiatement après les dites zones ci-dessus décrits, situé dans le Sixième District de de la ville de la Nouvelle-Orléans, anciennement Hurstville, paroisse Jefferson, désigné par le No 86, borné par l'avenue Nashville, les rues Fortall, Lavergne et la ligne de division de Bloomingdale, ayant vingt jolis et grands lots de terre, subdivisés conformément au plan de MM. J. F. Braun & Co., exhibé à la Bourse. Ce lot de terre a une façade totale de 300 pieds à l'avenue Nashville, sur 2 pieds 268 pieds de chaque côté des autres rues.

5° **Ce grand et jeli lot de terre**, situé dans le Sixième District de cette ville, anciennement Hurstville, paroisse Jefferson, désigné par le No 87, borné par l'avenue Nashville, les rues Arabella, Lavergne et Fortains, mesurant, chacun, 30 pieds de face à l'Avenue Nashville et Arabella, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, comme il est plus expliqué sur le plan dû à MM. J. F. Braun & Cie, exhibé à la Bourse. Les lots Nos 86 et 87, en face l'un de l'autre et à deux lots de la rue Long, laquelle on se propose d'ouvrir à la propriété Foucher à Carrollton, qui forait une courte et directe sur aux limites supérieure de la ville de Southport.

6° **Un autre certain lot de terre**, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, anciennement Hurstville, paroisse Jefferson, désigné par le No 116, borné par les rues De Armas, Broadlove, Joseph et la ligne de Burthevile, divisé en seize lots de terre, conformément au plan de MM. J. F. Braun & Co., qu'on peut voir à la Bourse.

N. B.—Ces splendides lots de terre sont très élevés, bien ombragés et exceptionnellement bien situés pour bâtisses de première classe ou résidences et comme circulation, étant situés immédiatement après le Parc Rosa et à proximité des avenues St-Charles et Henry Clay ainsi que du chemin de fer électrique projeté, certainement susceptible d'une très grande augmentation de valeur dans un avenir prochain, parce que généralement ils font face à de larges avenues, une désormais est déjà améliorée par un chemin coquillé. Des améliorations de meilleur genre ont été faites dans leur direction depuis les derniers mois, quelques-unes de nos plus jolies résidences ayant été récemment érigées dans leur voisinage immédiat.

CONDITIONS.

Un tiers au plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un et deux ans de crédit, payable en billets de banque spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, la police d'assurance transférée des locataires, le prix de la vente payable comptant sur le prix de l'adjudication au moment de la vente sans garantie des vices.

Les actes de vente passés devant C. T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.
17 fév—17 21 28 —mars 7 14 21

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande Vente en Partage.
—LE—
Magnifique et Vaste Site pour Bâtir,
Coin Avenue St-Charles et rue Clio.
Consistant en une des meilleures, des plus grandes et des plus convenables localités sur
Ce Grand Boulevard
L'Elégante, Agréable
Résidence en bois à deux étages, bien bâtie.
323 et 325 Avenue St-Charles,
Entre les rues Clio et Erato.
Constamment Occupée et d'un bon rapport. Et ce
Magnifique Site pour Manufacture,
Comprenant tout le carré d'llet, compris par le New Shell Road, les rues Claiborne, Euphrosine et Willow.
Faisant face au Canal du Nouveau Bassin, et sur la Ligne du I. C. et du Y. and M. V. Rs., près de la Orleans Lumber Manufacturing Company, Virgin's Pottery Works, et d'autres grandes Entreprises Industrielles.
ACTIONS, ETC.
A L'ENCAN.
A des Conditions Faciles et à Un Long Crédit.
Dans l'affaire de Veuve Lizzie P. Washburn vs Mme Mary L. Smith, femme, etc., et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 41,416.

PAR G. G. FRIEDRICHS & CIE.—GEO. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MERCREDI, 4 avril 1894, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement rendu le 23me jour de janvier 1894, et signé le 30me jour de janvier 1894, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés foncières et garanties ci-après décrites à savoir—

Coin de l'Avenue St-Charles et de la rue Clio.

Cette magnifique propriété améliorée bien située, spacieuse, vaque et de valeur réelle coin nord-est de l'avenue St-Charles et de la rue Clio, décrite dans l'inventaire enregistré comme suit, à savoir :

Six certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No 214, borné par l'avenue St Charles, les rues Clio, Caroline et Erato, numérotés "un" à "six" inclusivement d'après un plan marqué "A", annexé à un acte pardevant H. B. Cenas, notaire public, 15 mars 1852, et d'après le plan dressé par C. M. Williams député voyer de ville, le 20 août 1866, mesurant comme suit :

Le lot No 1 formant l'encoignure de l'avenue St-Charles et de la rue Clio et mesurant 23 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à l'avenue St-Charles sur 100 pieds de profondeur en face de la rue Clio. Les lots Nos 23, 4 et 5 touchant au lot No 1 et mesurant chacun 26 pieds de face à l'avenue St-Charles sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 6 touche aux dits lots dans le fond, et mesurant 27 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Clio sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.

Et aussi les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant en une résidence double en bois à deux étages avec dépendances et accessoires, bâtie sur les deux lots Nos 4 et 5, et dessus plus particulièrement décrites et inventoriées, dans l'ilet borné par l'avenue St-Charles, les rues Clio, Carondelet et Erato, les dites bâtisses ayant une façade de quarante-neuf pieds sur l'avenue St-Charles.

N. B.—La propriété ci dessus décrite sera vendue subdivisée en 5 terrains, désignés par les lettres A, B, C, D et E, d'après un plan dressé par MM. Jno. F. Braun & Cie, daté le 21 mars 1894, et exposé à l'endroit de la vente, de la manière ci après décrite, à savoir—

1° **Cette splendide propriété vacante** à l'encoignure nord ouest de l'avenue St Charles et de la rue Clio, comprenant les trois lots ci dessus désignés par les lettres A, B et C, mesurant d'après le dit plan de Jno F. Braun & Co comme suit, à savoir : le lot "A," forme l'encoignure et mesure 29 pieds 1[2 ligne de façade de face à l'avenue St-Charles sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur et faisant face à la rue Clio et entre lignes parallèles. Les lots "B" et "C," touchant au lot "A," et mesurant chacun 21 pieds et 6 pouces de face à l'avenue St-Charles sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Ces splendides terrains seront vendus subdivisés pour satisfaire la demande si elle existe, ou des plus grands morceaux de terre non amélioré sur le grand boulevard central. Il commandent un magnifique site de résidence. Ils sont à une distance de marche du centre des affaire facile à parcourir, et sont éminemment convenables pour la construction de bâtisses de premier ordre. Un meilleur site ne peut être obtenu dans la circonférence de la ville.

2° **Les résidences doubles en bois à deux étages, en bois, bien construites, très productrices, couvertes en ardoises**, bâties sur les deux lots Nos 323 et 325 dans le même district et lot, et touchant à la propriété ci-dessus décrite, les lots étant désignés par les lettres D et E, d'après le dit plan de MM. J. F. Braun & Cie, et mesurant, chacun, conformément, 24 pieds et 6 pouces de face à l'avenue St-Charles sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les résidences sont bâties retirées de la rue, avec un espace de 40 pieds de devant, et ayant galerie double sur le devant et à l'arrière, entretoises en heart et en rez de chaussée, vastes salons doubles, salles à manger, cuisines en porcelaine, cuisine et escaliers de derrière au rez-de-chaussée ; quatre chambres à coucher, voyer, en haut, avec cabinet de toilette, etc., au premier étage, en ou re deux chambres domestiques, compartiments pour bois et charbon dans une bâtisse séparée, latrines bien construite à l'arrière. Double citernes, hydrant, allées de côté et cours élégamment pavées en briques à l'arrière de chaque maison, le tout magnifiquement tapissé. Commodes, solidement construite et réunissant tous les confortis, ces "homes" sont constamment occupés, attirant la meilleure classe de locataires. Ils sont vendus sujets aux baux des locataires actuels, expirant le 1er octobre 1894, les deux maisons rapportant un layer de $1,440 par an.

3° **Cet immanquable magnifique, pour fabrique**, sur le Canal du Nouveau Basin et les voies ferrées du I. C. et Y. et M. V., plus amplement décrit, que